Nations Unies SSC/14/2

Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée
19 avril 2005
Français
Original: anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud[1]
Quatorzième session
New York, 31 mai-3 juin 2005

Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des décisions 13/1 et 13/2 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Il porte sur : a) l'état de l'application des Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération Sud-Sud et du cadre commun de résultats qui y a été incorporé; b) l'état, la gestion et l'utilisation des ressources pour la promotion de la coopération Sud-Sud; et c) les arrangements organisationnels, administratifs et financiers du Programme des Nations Unies pour le développement. À partir de l'analyse figurant dans le rapport, un certain nombre de recommandations spécifiques sont formulées pour permettre l'accomplissement de progrès sur la voie des objectifs fixés en ce qui concerne la coopération Sud-Sud.

[1] Par sa résolution 58/220 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé de changer le nom du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

05-31368 (F) 100505 110505

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–6	3
II.	Application des Directives et des indicateurs communs du système des Nations Unies pour la promotion de la coopération Sud-Sud	7–20	4
III.	État, gestion et utilisation des ressources pour la promotion de la coopération Sud-Sud et les initiatives connexes de mobilisation des ressources	21–34	8
IV.	Dispositions d'ordre organisationnel, administratif et financier prises à l'appui de la coopération technique entre pays en développement par le Programme des Nations Unies pour le développement	35–50	13
V.	Recommandations	51	17

I. Introduction

1. Dans ses décisions 13/1 et 13/2 du 30 mai 2003, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a souligné que la coopération Sud-Sud, en tant qu'élément important de la coopération internationale pour le développement, ouvrait des perspectives viables aux pays en développement dans leur recherche individuelle et collective de la croissance et du développement économiques. Il a noté qu'un nombre croissant de pays en développement entreprenaient des activités de coopération Sud-Sud, conçues dans l'intérêt d'un grand nombre de pays en développement. Il a également encouragé les pays en développement qui ne l'avaient pas encore fait à mettre en place un mécanisme national d'orientation et de coordination de la coopération Sud-Sud dans le cadre de leurs programmes et stratégies de développement, et à définir clairement le rôle de l'organe de coordination de cette coopération, ainsi que de ses divers partenaires. Compte tenu de ces objectifs, le Comité de haut niveau a prié les organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement de prendre de nouvelles mesures concrètes en vue d'inscrire le recours à la coopération Sud-Sud dans leurs programmes ordinaires de coopération.

2. Au niveau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité de haut niveau a prié le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud, principal organe de coordination sur cette question dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, de prendre un certain nombre de mesures pour systématiser le recours à la coopération Sud-Sud dans le cadre du processus de développement. Il a demandé au Groupe spécial de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier parmi les pays les moins avancés et les pays africains, pour faciliter leur connexion et leur accès à ces technologies.

3. Le Comité de haut niveau a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Groupe spécial pour promouvoir le partage des connaissances entre pays du Sud grâce au recensement et à la diffusion des pratiques novatrices et efficaces entre pays en développement, et il a félicité le Groupe spécial pour les mesures prises en vue de créer sur Internet une passerelle pour la coopération Sud-Sud intitulée Web of Information for Development (WIDE). Il a prié les organismes des Nations Unies compétents, parmi ceux qui s'occupent du développement, de faciliter l'accès au contenu de leurs bases de données sur la coopération Sud-Sud grâce à la passerelle WIDE. Le Comité de haut niveau a également prié le Groupe spécial d'aider à recenser et à faire connaître les problèmes et les besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre qui permettrait à la communauté internationale des organismes au service du développement d'apporter des réponses à ces problèmes et besoins particuliers. Il a également encouragé tous les acteurs du processus de développement, avec l'aide du Groupe spécial, à tirer les enseignements de l'expérience acquise en matière de coopération triangulaire et à concevoir des programmes novateurs de coopération Sud-Sud.

4. Le Comité de haut niveau a approuvé la version révisée des Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération Sud-Sud (auparavant « coopération technique entre les pays en développement »), y compris son annexe sur le cadre commun de résultats des Nations Unies pour la coopération

technique et économique entre pays en développement, et engagé vivement les organisations et institutions du système des Nations Unies concernées à utiliser les Directives révisées et le cadre commun de résultats pour la conception, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes ainsi que l'élaboration des rapports qui y sont consacrés. Il a également décidé de modifier le nom du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, qui s'appellerait désormais Groupe spécial de la coopération Sud-Sud, mais de conserver son mandat et son champ d'activités.

5. Constatant la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer la coopération Sud-Sud, en particulier la coopération triangulaire, le Comité de haut niveau a noté avec satisfaction les contributions financières versées par certains pays développés et en développement au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud géré par le Groupe spécial, et invité d'autres pays ayant la capacité de le faire à alimenter le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, ainsi que le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement. Par ailleurs, il a pressé le Groupe spécial de mettre au point un système précis de gestion et d'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale. Enfin, le Comité de haut niveau a réaffirmé qu'il était nécessaire d'accroître les ressources de base du PNUD, ce qui augmenterait également le montant des ressources disponibles pour la promotion des activités de coopération Sud-Sud.

6. Conformément aux décisions susmentionnées, le présent rapport analyse a) l'application des Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération Sud-Sud, y compris les indicateurs communs; b) l'état, la gestion et l'utilisation des ressources pour la promotion de la coopération Sud-Sud, ainsi que le développement d'une stratégie prospective de mobilisation de ressources; et c) les dispositions organisationnelles, administratives et financières du PNUD en appui à la coopération Sud-Sud.

II. Application des Directives et des indicateurs communs du système des Nations Unies pour la promotion de la coopération Sud-Sud

7. La version originale des Directives adoptée en 1993 a été progressivement revue et révisée compte tenu notamment des nouvelles réalités mondiales et de la transformation de la coopération Sud-Sud telle qu'évoquée dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (TCDC/9/3) et dans d'autres décisions et résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et du Conseil d'administration du PNUD. Sous leur forme actuelle, les Directives sont conçues pour encourager l'adoption d'approches et de méthodes novatrices à partir des formes de coopération Sud-Sud ayant déjà cours. En offrant un cadre de promotion et de facilitation des interactions entre pays du Sud, elles permettent de s'assurer que le système des Nations Unies pour le développement n'oublie pas l'importance de la coopération Sud-Sud, et qu'il n'en reste pas au concept mais privilégie ses applications concrètes. L'incorporation d'indicateurs

communs aux Directives est une initiative salutaire qui permettra aux institutions et organismes des Nations Unies de systématiser et d'harmoniser plus facilement leurs rapports au Comité de haut niveau sur les activités qu'ils mènent dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

8. Grâce à l'adoption progressive d'une approche plus systématique au cours des 27 dernières années et plus récemment dans le cadre des Directives, les organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent de développement sont désormais à même de s'assurer qu'une place centrale est bien réservée à la coopération Sud-Sud dans leurs activités opérationnelles. Même si cette forme de coopération n'est pas toujours systématiquement envisagée de prime abord, le système des Nations Unies a de plus en plus souvent recours à des experts du Sud parce que cela présente un certain nombre d'intérêts. C'est en effet généralement la solution la plus rentable, et souvent aussi la plus logique, comme par exemple en ce qui concerne les efforts déployés pour lutter contre les maladies transmissibles, les problèmes environnementaux multinationaux et les problèmes sociaux au niveau sous-régional. Il incombe désormais au système des Nations Unies de faire du recours à la coopération Sud-Sud un véritable outil politique, en tirant parti des initiatives déjà prises. Le bref compte-rendu donné aux paragraphes suivants illustre les mesures prises par les institutions et organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement en application des Directives relatives à la coopération Sud-Sud.

9. La plupart des organismes des Nations Unies ont adopté, dans le cadre de leurs programmes de développement respectifs, des politiques de promotion et d'exploitation de la coopération Sud-Sud. Ils ont aussi pris les arrangements institutionnels qui s'imposaient pour favoriser cette forme de coopération, notamment en désignant des organes de coordination. La plupart des institutions des Nations Unies soutiennent des initiatives visant à consacrer le principe Sud-Sud dans les activités correspondant à leurs domaines de compétence respectifs. Elles contribuent au développement des ressources humaines et au renforcement des institutions en encourageant le recours à des services d'experts du Sud et les transferts de technologie. Par ailleurs, des liens entre institutions et systèmes d'information sont établis à l'échelle régionale. Les organismes techniques des Nations Unies qui s'occupent du développement encouragent également l'échange d'information technique et de répertoires entre les institutions nationales, et contribuent à l'organisation de séminaires, d'ateliers et de voyages d'étude afin de renforcer la coopération Sud-Sud.

10. Au vu de la tendance générale à l'intégration régionale et face à la nécessité de renforcer la solidarité régionale dans le monde en développement, les commissions régionales des Nations Unies sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important en offrant un cadre global de coopération Sud-Sud au niveau régional. Elles accordent la priorité à la coopération Sud-Sud dans presque tous leurs programmes d'assistance technique. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) encourage la coopération Sud-Sud, à travers notamment l'exécution de programmes de développement industriel, de promotion des petites entreprises et de parrainage d'ateliers conjoints axés sur les technologies. Elle a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans le cadre d'initiatives concernant par exemple le renforcement des relations interrégionales entre les secteurs privés, l'échange d'expériences sur les accords monétaires et commerciaux régionaux et l'amélioration de la diffusion des informations commerciales entre les pays du Sud. La Commission économique pour l'Amérique

latine et les Caraïbes promeut quant à elle une intégration régionale davantage centrée sur le marché pour permettre une plus grande stabilité, réduire les déficits, favoriser la croissance des exportations et la diversification et augmenter les investissements étrangers. Entre autres activités, la CESAP a organisé des ateliers et des séminaires pour sensibiliser les agents de liaison chargés de la coopération Sud-Sud à l'échelle nationale. Elle a également lancé un programme de formation par pays tiers avec les principaux pays en développement afin d'encourager cette forme de coopération grâce à des accords bilatéraux.

11. La CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont efforcées de soutenir la croissance rapide des échanges et du commerce entre pays du Sud. La CNUCED a apporté un appui technique à la réunion du Groupe des 77 et de la Chine qui s'est tenue à Marrakech sur la coopération Sud-Sud, par ailleurs un des principaux thèmes de sa neuvième session au mois de juin 2004. L'OMC s'est attachée à la possibilité de limiter encore les barrières douanières afin de favoriser une expansion des échanges entre pays du Sud. Le Centre du commerce international encourage également la coopération Sud-Sud, en réunissant vendeurs et acheteurs afin d'augmenter la production locale dans des domaines stratégiques comme l'industrie pharmaceutique.

12. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a lancé avec l'Inde un grand projet interrégional Sud-Sud pour faciliter le transfert des technologies et des expertises en matière de logements à bon marché dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ce projet doit permettre de renforcer les capacités des institutions et des entreprises pour encourager la construction de logements à un coût abordable dans le respect de l'environnement. La Banque mondiale a quant à elle axé ses efforts sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La conférence qu'elle a organisée à Shanghai (Chine), au mois de mai 2004, a été l'occasion d'étudier des cas probants de coopération Sud-Sud aux fins du développement, de diffuser les enseignements tirés de l'expérience et de créer un réseau de consultation et de coordination.

13. Le recours à des experts du Sud, les consultations entre pays, les activités de formation et les voyages d'étude, les ateliers, l'aide apportée aux organisations régionales, la promotion des réseaux de coopération technique entre pays du Sud et la diffusion d'informations sur les pratiques novatrices et recommandables sont les principaux éléments de la stratégie Sud-Sud mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Codex Alimentarius a été établi par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour fixer des normes de sécurité en ce qui concerne le commerce des denrées alimentaires. Gage de sécurité des exportations de denrées alimentaires, ces normes ont pour effet d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier ceux des pays développés. Dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO, plus de 2 600 experts et techniciens de pays en développement avancés ont été envoyés dans certains pays en développement pour y travailler directement auprès des exploitants agricoles sur tous les aspects de la sécurité alimentaire. La coopération Sud-Sud est aussi une composante à part entière des principaux programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dont les bureaux régionaux soutiennent tout un éventail de réseaux sous-régionaux qui échangent des informations et mènent des activités de renforcement des capacités.

14. Le PNUD a étudié avec soin l'efficacité de ses initiatives en appui à la coopération Sud-Sud, en identifiant les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires s'imposent. Il a mis au point un système de suivi électronique des formes de recours à la coopération Sud-Sud dans tous ses domaines d'intervention : réduction de la pauvreté, gouvernance démocratique, énergie et environnement, prévention des crises et efforts de relèvement, et lutte contre le VIH/sida. Il a pu se faire une idée précise des résultats obtenus dans ces différents domaines grâce à ses services et évaluer ainsi dans quelle mesure ses programmes exploitent les possibilités de coopération Sud-Sud, tant à l'échelle sous-régionale qu'au niveau interrégional. Au total, 139 pays de programme ont communiqué des éléments d'information sur les points suivants : adoption des pratiques recommandées, institutions du Sud, services consultatifs d'experts et achat de biens et services aux pays en développement.

15. Dans l'ensemble, l'enquête a révélé que dans 40 % des programmes de pays du PNUD, l'accent était mis sur les approches Sud-Sud du développement, c'est-à-dire sur le recours à des experts du Sud, le renforcement des institutions du Sud et l'achat de biens et services aux pays du Sud, ainsi que sur l'appui aux programmes lancés aux niveaux sous-régional, régional et même interrégional. Ce pourcentage montre que le PNUD n'a pas systématiquement recours à la coopération Sud-Sud dans le cadre de ses activités, même si des progrès significatifs et quantifiables ont été accomplis. Il convient néanmoins de noter que ce résultat a été obtenu sans qu'aucun objectif n'ait été officiellement fixé. À partir de 2005, les programmes du PNUD devraient faire une place beaucoup plus large à la coopération Sud-Sud, puisque celle-ci a désormais été identifiée comme un des six moteurs de développement.

16. D'après les résultats de l'enquête, le recours à la coopération Sud-Sud varie considérablement en fonction des régions et des domaines d'intervention. Ainsi, en Afrique, c'est pour les programmes de lutte contre le VIH/sida et les initiatives de promotion de la gouvernance démocratique qu'il est le plus fréquent, alors qu'il est rare pour les activités axées sur la réduction de la pauvreté et la prévention des crises et le relèvement. Il en est différemment dans les autres régions, comme dans l'Asie et le Pacifique, où cette forme de coopération est régulière dans le cadre des programmes relatifs à la prévention des crises et à l'énergie et à l'environnement, et en revanche exceptionnelle pour les activités de développement du secteur privé et d'autonomisation de la société civile. Les bureaux de pays en Amérique latine et dans les Caraïbes ont indiqué que la coopération Sud-Sud était très fréquente en ce qui concerne la prévention des crises et les efforts de relèvement ainsi que la gouvernance démocratique, et seulement occasionnelle dans les domaines de la prévention du VIH/sida et de l'énergie et de l'environnement. Les bureaux de pays des États arabes ont quant à eux signalé que cette forme de coopération était habituelle pour les activités liées à l'énergie et l'environnement et à la prévention des crises et aux efforts de relèvement, et peu coutumière dans les domaines d'intervention de la gouvernance démocratique et de la réduction de la pauvreté.

17. Dans les pays sans littoral et les pays les moins avancés, la coopération Sud-Sud est fréquente en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida et la gouvernance démocratique, mais elle laisse à désirer pour les activités axées sur l'énergie et l'environnement et la prévention des crises. Dans les petits États insulaires en développement, cette forme de coopération est régulièrement adoptée dans le cadre des efforts de prévention des crises et de lutte contre le VIH/sida, mais très rarement

pour ce qui est des programmes relatifs à l'énergie et à l'environnement et de la réduction de la pauvreté.

18. Dans le cadre de cette enquête, bon nombre de bureaux de pays ont indiqué maîtriser parfaitement les différentes formes de recours à la coopération Sud-Sud, mais il est apparu que certains autres étaient moins bien informés. Afin d'aider les bureaux de pays du PNUD dans leurs efforts pour systématiser la coopération Sud-Sud, le Groupe spécial entend lancer un programme de formation intensive et de sensibilisation à l'intention des membres du personnel au Siège et dans les bureaux de pays pour leur permettre d'incorporer la coopération Sud-Sud aux programmes dont ils sont responsables.

19. On note dans l'ensemble au niveau du système des Nations Unies pour le développement un recours accru à la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur le renforcement des institutions et l'établissement de réseaux, l'appui informatique, la mobilisation de ressources et l'amélioration des capacités de gestion. Pour encourager le développement de la coopération Sud-Sud, la FAO, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'OMS ont confié à leurs bureaux extérieurs la gestion de leurs fonds spéciaux à cet effet. Le rapport sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires et de la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (SSC/14/1) offre un compte rendu plus détaillé des mesures prises par les institutions des Nations Unies en appui à la coopération Sud-Sud.

20. En dépit des progrès accomplis, le recours à la coopération Sud-Sud n'est pas systématique. L'absence d'institutions et de mécanismes efficaces pour gérer et coordonner les activités de coopération Sud-Sud, l'insuffisance des connaissances dans ce domaine et le manque de ressources financières sont les facteurs explicatifs les plus souvent cités. Le Groupe spécial et d'autres organes de liaison au sein des organisations et organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement s'emploient à prendre des mesures novatrices pour améliorer la situation à l'avenir.

III. État, gestion et utilisation des ressources pour la promotion de la coopération Sud-Sud et les initiatives connexes de mobilisation des ressources

21. Depuis les années 90, un nombre croissant de pays à revenu intermédiaire des régions en développement ont renforcé la coopération Sud-Sud. Ces pays, dont le rôle central en matière de coopération Sud-Sud a été reconnu et qui sont devenus d'importants prestataires de coopération technique, sont les suivants : Afrique du Sud, Égypte et Tunisie en Afrique; Chine, Inde, Malaisie, Pakistan, République de Corée, Singapour et Thaïlande en Asie; Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Mexique et République bolivarienne du Venezuela en Amérique latine; enfin Chypre, Malte, Pologne et Turquie dans la région de la Méditerranée et en Europe. Dans le même temps, des partenariats avec les pays développés, les bailleurs de fonds et les autres institutions d'aide ont été établis sous forme de coopération triangulaire.

22. De concert avec ces pays clefs et les donateurs participant à la coopération triangulaire, le Groupe spécial a mis en place de nouvelles méthodes qui sont appliquées dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, avec des apports complémentaires de ressources autres que les ressources de base et le financement parallèle.

23. Le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud a été créé en 1996 face à la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer les activités de coopération Sud-Sud qui commençaient à être de plus en plus intégrées aux stratégies de développement à l'échelle mondiale. Dès la création du Fonds, tant les pays développés que les pays en développement et les institutions non gouvernementales ont mis à sa disposition des ressources, dont le montant s'élevait à 3 914 000 dollars à la fin de 2004. Les donateurs étaient la Chine (3,15 millions de dollars), l'Irlande (64 000 dollars), la République de Corée (600 000 dollars) et la Fondation Ford (100 000 dollars).

24. Ces ressources ont été complétées par les contributions du Gouvernement japonais au titre de la participation aux coûts (31,5 millions de dollars depuis 1996), versées au PNUD par le Fonds japonais de développement des ressources humaines. En outre, des fonds au titre du financement parallèle ont été fournis par l'Agence canadienne de développement international (320 000 dollars), le Gouvernement camerounais (170 000 dollars), le Centre de recherche pour le développement international (400 000 dollars), l'Union internationale des télécommunications (1,2 million de dollars), l'Agence japonaise de coopération internationale (1 110 000 dollars) et la Fondation Rockefeller (157 000 dollars).

25. Le montant total fourni par ces sources de 1996 à 2005 s'élevait à 38 771 000 dollars. En mars 2005, les Gouvernements algérien et chinois ainsi que des sociétés privées du Brésil et du Suriname ont fait des contributions au titre du relèvement après le tsunami.

26. Ces ressources ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des activités menées dans les domaines d'action énumérés dans le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement, à savoir : soutien à la concertation sur les politiques et à la recherche d'un consensus; partage de l'information sur le développement; renforcement de la coopération économique Sud-Sud; et soutien à la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie en vue d'éliminer la pauvreté. Le Groupe spécial a entrepris un certain nombre d'initiatives stratégiques dont la plupart portaient sur les pays les moins avancés, en particulier en Afrique. La troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en octobre 2003, a examiné les questions auxquelles fait face l'Afrique dans l'économie mondiale, et a tiré des enseignements de l'expérience de l'Asie en matière de développement que les décideurs africains pourraient adapter à leur contexte.

27. Autre initiative majeure, le projet de recherche commune Afrique-Asie a pour objet la mise au point par un réseau international de recherche d'une nouvelle variété de riz appelée Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA), adaptée aux conditions agricoles en Afrique. Cette variété, qui combine les meilleures caractéristiques de variétés africaines et asiatiques, a été mise au point par une équipe d'experts de 17 pays d'Afrique de l'Ouest, de Chine, de Colombie, de France, du Japon, des Philippines et des États-Unis d'Amérique. Le Groupe spécial a coordonné la création du Consortium pour la sécurité alimentaire en Afrique

subsaharienne en vue de mettre en œuvre l'Initiative africaine sur le riz qui vise à accroître la diffusion des variétés NERICA partout en Afrique grâce à un apport de plus de 35 millions de dollars, dont des contributions de la Banque africaine de développement et du Gouvernement japonais. Celle-ci a été reconnue par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme l'une des initiatives les plus prometteuses pour l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique. La diffusion de variétés NERICA devrait accroître considérablement la production de riz en Afrique, ce qui permettra de suppléer aux importations coûteuses.

28. En resserrant les nombreux liens que tissent déjà les régions en développement du Sud, le Groupe spécial aide à renforcer les capacités des pays africains avec le concours des pays clefs d'Asie, ses efforts étant concentrés sur la mise en place d'institutions locales pour lutter contre la pauvreté. Grâce à l'appui du Japon, des activités sont menées dans le cadre d'un programme de coopération Afrique-Asie dans le domaine de la gouvernance locale. L'objectif est de favoriser la croissance de deux réseaux de gouvernance locale, en Afrique et en Asie, en vue d'aider les pays à collaborer et à tirer parti des expériences les uns des autres pour ce qui est de créer les conditions favorables au développement socioéconomique.

29. Le Groupe spécial favorise l'établissement de nouveaux partenariats en organisant des forums à l'intention des entreprises d'Afrique et d'Asie en vue de susciter des investissements et le transfert de technologies au niveau de chaque entreprise. Le Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique vise à stimuler le commerce et les investissements entre les pays des deux régions en réunissant des représentants des milieux d'affaires pour discuter des possibilités de coentreprises, d'accords bilatéraux, d'échanges entre entreprises et de toute une série d'instruments commerciaux. Les mécanismes permettant d'établir des relations d'affaires entre entrepreneurs d'Afrique et d'Asie subissent une transformation grâce à un module électronique propre à permettre aux sociétés participant au Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique d'identifier des partenaires de l'une ou l'autre région par Internet.

30. Le réseau Afrique-Asie de petites et moyennes entreprises appuie le transfert et l'échange de pratiques optimales en matière de promotion des politiques relatives aux petites et moyennes entreprises et de réforme institutionnelle ainsi que le renforcement des capacités en vue de promouvoir le commerce et l'investissement. Il a recours à TECHNONET AFRICA, qui bénéficiera de l'appui du réseau asiatique correspondant. Sur la base des conclusions de l'évaluation des besoins réalisée par l'Agence japonaise de coopération internationale, le programme vise à aider des petites et moyennes entreprises dans des domaines revêtant une importance stratégique dans sept pays membres de TECHNONET AFRICA, à élaborer des politiques et mesures nécessaires pour appuyer et réformer les petites et moyennes entreprises, créer des possibilités leur permettant d'attirer l'investissement étranger et renforcer le partenariat entre TECHNONET AFRICA et TECHNONET ASIA. Le programme consistera notamment à mettre en place 100 petites et moyennes entreprises compétitives, renforcer les capacités en appui au système d'emprunt, mettre en valeur les compétences et les systèmes de commercialisation, procéder à des réformes des politiques et des institutions, mettre en place des groupements de petites et moyennes entreprises, trouver la technologie qui convient, et promouvoir le commerce et l'investissement. L'investissement total prévu pour l'ensemble du programme est estimé à plus de 200 millions de dollars.

31. Une initiative de gestion de l'environnement du Groupe spécial a permis à des pays d'Asie et d'Afrique d'œuvrer de concert à protéger les ressources côtières et marines en voie de disparition dans le golfe de Guinée. Des activités sont ainsi menées, au titre du programme de partenariat écologique Afrique/Asie, dans le domaine de la gestion des déchets solides et des eaux usées dans cinq villes d'Afrique et six d'Asie, grâce à des partenariats entre secteurs public et privé et à la participation des collectivités. Le projet de développement rural visant à améliorer les conditions de vie en milieu rural, qui aide les personnes déplacées et les villageois vivant dans deux provinces du Cambodge comptant 1,4 million d'habitants, est un exemple de coopération triangulaire entre le Cambodge, quatre pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Japon.

32. Étant donné les bons résultats enregistrés par ces activités, qui sont financées non par les ressources ordinaires mais plutôt au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et de la participation aux coûts, les perspectives d'un accroissement des ressources financières nécessaires pour élargir ces programmes semblent bonnes, en particulier si l'on adopte une stratégie novatrice de mobilisation des ressources. Une telle stratégie est déjà en voie d'adoption avec la création au sein du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, d'un mécanisme de financement du relèvement après le tsunami. Sont visées les contributions provenant de gouvernements de pays en développement et d'entreprises privées et les dons publics destinés au relèvement et à la reconstruction après le tsunami.

33. Le rôle de plus en plus élargi que jouent les programmes des pays clefs pour la coopération Sud-Sud constitue un autre facteur déterminant en matière de financement. Ces dernières années, les programmes d'assistance ont considérablement pris de l'ampleur et sont devenus plus importants comme source effective et potentielle de financement et de ressources pour la coopération Sud-Sud. C'est ainsi que l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud ont mis en place un partenariat avec le PNUD (dénommé initiative IBSA) en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de celui consistant à éliminer la pauvreté extrême et la faim. Ces efforts concertés des principaux pays en développement représentent un progrès décisif pour la coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial et son personnel détaché sont particulièrement bien placés pour mettre à profit ce nouvel élan en vue d'établir des liens plus étroits avec les organes nationaux de liaison des pays clefs de sorte à mieux cibler les programmes d'assistance, à élaborer les projets et activités plus efficacement et à encourager une augmentation générale des ressources financières et humaines consacrées au transfert du savoir aux autres pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

34. Le Groupe spécial entend mobiliser des ressources supplémentaires (5 150 000 dollars) en espèces et en nature au cours de la période 2005-2007 pour compléter les ressources ordinaires et les autres fonds déjà engagés par les divers partenaires comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Une triple stratégie sera adoptée à cette fin :

a) *Élaboration de programmes stratégiques*. Des programmes stratégiques susceptibles de bénéficier de l'appui de divers partenaires seront élaborés comme mécanismes permettant de favoriser le transfert Sud-Sud de capacités et du savoir-faire grâce à des échanges en matière scientifique et technologique dans les

domaines comme le développement des petites et moyennes entreprises, la gestion communautaire des catastrophes et le redressement après les catastrophes, la prévention du VIH/sida, la sécurité alimentaire et d'autres domaines liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. On s'attachera à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes ces initiatives. En outre, le Groupe spécial s'emploiera davantage à établir des contacts avec les donateurs traditionnels, les pays clefs, les fondations et le secteur privé. Les premiers efforts ont déjà produit des résultats prometteurs, notamment l'engagement pris par l'Afrique du Sud de verser une contribution de 300 000 dollars pour le développement des petites et moyennes entreprises;

b) *Adéquation des besoins aux offres d'aide au développement*. Le Groupe spécial met en place des réseaux avec diverses organisations de la société civile en vue de susciter des interventions Sud-Sud face au récent tsunami et aux autres catastrophes naturelles qui se produisent dans les pays en développement. En offrant aux pays du Sud désireux de financer les efforts de reconstruction dans les pays touchés par le récent tsunami l'accès au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, le Groupe spécial a mobilisé plus de 3 millions de dollars. Il compte, grâce à ces fonds et aux ressources supplémentaires attendues, financer des initiatives propres à générer des connaissances qui pourraient être partagées en matière d'intervention communautaire face aux catastrophes naturelles, notamment les cyclones, les inondations, les séismes et les éruptions volcaniques;

c) *Partenariat entre les secteurs public et privé*. Certains des programmes que le Groupe spécial élabore viseront à renforcer les partenariats Sud-Sud entre les secteurs public et privé afin d'accroître le commerce et le transfert de technologies Sud-Sud, grâce à des financements consentis par des sociétés multinationales et les chambres de commerce du Sud. Vu que le Groupe spécial a décidé d'élargir TECHNONET ASIA en vue d'y inclure des membres des régions d'Afrique, des États arabes et d'Amérique latine et des Caraïbes, les partenaires du secteur privé qui bénéficieront de ce vaste réseau devraient être disposés à appuyer l'initiative. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie, le Groupe spécial fonde son action de mobilisation de ressources supplémentaires sur la mise en place de partenariats en vue de tirer parti des ressources intellectuelles et financières de ses partenaires. La collaboration avec des entités comme la CEA, la Millennium Science Initiative basée à Princeton et ayant des antennes au Brésil, au Chili, au Ghana, au Mexique, au Nigéria et en Ouganda, ainsi que l'Académie des sciences du tiers monde devrait déboucher sur l'élaboration de programmes concrets qui permettront aux pays en développement de mettre en œuvre les diverses déclarations et activités intéressant la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie.

Tableau
Ressources : montants réels et montants à mobiliser
(En millions de dollars des États-Unis)

Source	*Ressources nécessaires* 2005	2006	2007	**Total**
Ressources ordinaires du PNUD				
Montant estimatif reporté à 2005	2,50			**2,50**
Rubrique 1.5	4,40	4,75	4,70	**13,85**
Total partiel	**6,90**	**4,75**	**4,70**	**16,35**
Autres ressources (Fonds d'affectation spéciale)				
Chine	1,00	1,00	1,00	**3,00**
Membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole		1,00	1,00	**2,00**
Inde, Brésil, Afrique du Sud		0,45	0,40	**0,85**
Total partiel	**1,00**	**2,45**	**2,40**	**5,85**
Participation aux coûts des tiers				
Japon	1,00	1,00	1,00	**3,00**
Autres donateurs	0,30	1,00	1,00	**2,30***
Secteur privé	–	–	–	**–**
Total partiel	**1,30**	**2,00**	**2,00**	**5,30**
Total	**9,20**	**9,20**	**9,10**	**27,50**

* À mobiliser.

IV. Dispositions d'ordre organisationnel, administratif et financier prises à l'appui de la coopération technique entre pays en développement par le Programme des Nations Unies pour le développement

35. Le troisième cadre de coopération (2005-2007) constitue la principale stratégie que suivra le Groupe spécial pour s'acquitter des fonctions que lui a confiées l'Assemblée générale en tant que coordonnateur des activités de développement des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il a été élaboré en tenant compte de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des deux cadres précédents. Fortement inspiré des enseignements tirés des évaluations, le présent cadre sert d'orientation au Groupe spécial. Les principaux éléments de l'expérience passée dont il a été tenu compte dans la stratégie du Groupe spécial sont notamment les suivants :

a) Recourir à la sensibilisation comme moyen de promouvoir la coopération Sud-Sud grâce aux campagnes, réunions, ateliers et séminaires visant à faire une place de choix à la coopération Sud-Sud et à mobiliser les ressources du système des Nations Unies;

b) Appuyer les initiatives qui démontrent l'utilité de la coopération Sud-Sud grâce à la réalisation d'activités novatrices pratiques qui ont un impact visible sur le développement et qui servent de modèle transposable, en tirant par exemple parti de l'expérience acquise dans la mise au point de NERICA;

c) Mettre à profit l'élan pris par les pays en développement en formant des alliances régionales grâce notamment à l'élaboration de programmes conformes aux cadres régionaux et sous-régionaux de développement tels que le NEPAD;

d) Resserrer les liens avec la société civile et le secteur privé en mettant en place des partenariats avec ces entités en vue de mobiliser leurs ressources et leur savoir-faire en matière d'élaboration et d'exécution de programmes propres à satisfaire les besoins de développement exprimés lors des concertations Sud-Sud;

e) Donner la priorité à la coopération triangulaire, à laquelle participent les pays développés, de sorte à aider les pays connaissant des difficultés de développement en mettant en commun les ressources financières, les technologies, les capacités institutionnelles et le savoir-faire des pays plus avancés ou clefs avec ceux des donateurs traditionnels;

f) Renforcer les liens entre les programmes Sud-Sud appuyés par le PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement en collaborant plus étroitement avec ces entités pour toutes les activités du Groupe spécial;

g) Mettre à profit l'élan suscité par les conférences internationales sur la coopération Sud-Sud en prenant des mesures concertées et concrètes de suivi visant à porter remède aux préoccupations communes des pays en développement exprimés dans ces instances;

h) Accélérer la mise au point d'un module Internet par lequel les partenaires de développement peuvent établir des listes d'experts du Sud, échanger des pratiques optimales et des données d'expérience du Sud et renforcer les liens entre institutions du Sud.

36. La stratégie d'application du Groupe spécial, telle qu'énoncée dans le troisième cadre de coopération, se fonde sur trois modules d'appui théorique et pratique.

Module 1 : élaboration de politiques, recherche, concertation et intégration

37. Le Groupe spécial collaborera avec les pays en développement en vue d'harmoniser le programme de coopération Sud-Sud avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agira de créer des groupements, associations et autres liens de collaboration entre les institutions, les pôles d'excellence et les experts du Sud en vue de donner effet à des plans d'action pertinents du Sud. Le Groupe spécial aidera les pays du Sud à établir des mécanismes permettant d'appliquer plus efficacement les politiques, les accords et les plans d'action. À cette fin, une attention particulière sera accordée aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

38. Fort de l'expérience passée, le Groupe spécial appuiera les travaux de recherche et d'analyse plus approfondie sur les questions Sud-Sud en publiant la revue sur le développement, *Cooperation South*, ainsi que le prochain *Rapport Sud*,

et ce en partenariat avec les pôles d'excellence, universités et centres de recherche du Sud.

39. Le Groupe spécial bénéficiera de services consultatifs et d'autres apports en vue d'intégrer la coopération Sud-Sud dans les activités du PNUD et des autres organismes du système des Nations Unies pour le développement. Il s'agira d'établir des directives quant à la marche à suivre pour incorporer les questions de coopération Sud-Sud dans les documents de programmation des organismes et institutions du système des Nations Unies. Du matériel d'éducation et de formation sera élaboré à l'intention de divers publics, notamment des administrateurs auxiliaires du système des Nations Unies et des interlocuteurs nationaux pour la coopération Sud-Sud. Du matériel de promotion, notamment des cassettes vidéos, des brochures et des manuels, seront distribués lors d'ateliers, de réunions et de conférences. Ces activités contribueront à faire de la coopération Sud-Sud le moteur du développement dans les domaines d'intervention du PNUD, comme l'a indiqué le Conseil d'administration à sa deuxième session annuelle en septembre 2004.

40. Le Groupe spécial collaborera également avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour promouvoir la coopération triangulaire en renforçant les relations de travail entre les États membres du Comité et les pays en développement qui fournissent une aide au développement à d'autres pays du Sud.

Module 2 : création d'un environnement porteur et de mécanismes pour accroître la coopération interentreprises et les échanges de technologies Sud-Sud pour la réduction de la pauvreté

41. Pour promouvoir les coentreprises et d'autres formes de développement des entreprises du Sud, le Groupe spécial appuiera la concertation entre les secteurs public et privé sur des questions telles que la réforme du marché, la privatisation et le développement des petites et moyennes entreprises. Il s'agira notamment d'organiser des conférences ou de financer l'élaboration par des experts de documents d'analyse.

42. Le Groupe spécial collaborera également avec les autorités publiques et les chefs d'entreprise en vue d'instaurer un cadre d'orientation et un marché propices au commerce et aux investissements Sud-Sud, en particulier en Afrique. Il s'agira de favoriser la formation de coentreprises et les échanges de technologies. Dans ce dernier cas, le Groupe spécial favorisera l'établissement de liens entre les centres d'échanges de technologies des pays à revenu intermédiaire et des organismes similaires dans des pays pauvres du Sud.

43. Le Groupe spécial continuera d'apporter un appui administratif au Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique, avec le concours financier du Gouvernement japonais et d'autres partenaires. Il s'emploiera à cet égard à faire passer le Forum d'une initiative de rencontres à un processus autonome, économiquement viable, moteur d'échanges et d'investissements dans les pays en développement et notamment dans les pays les moins avancés d'Afrique et d'autres régions.

44. Tirant parti de l'expérience de TECHNONET ASIA, le Groupe spécial favorisera le développement de petites et moyennes entreprises dans d'autres régions du Sud par le renforcement des capacités institutionnelles et l'établissement de réseaux interentreprises en ligne dans les États arabes, en Asie et dans le

Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans les pays de la Communauté d'États indépendants.

Module 3 : Partage des connaissances et des formules de développement dans le Sud

45. Afin d'accroître le partage des connaissances et des formules de développement entre pays en développement, le Groupe spécial fournira divers services visant à encourager l'établissement de réseaux entre institutions, pôles d'excellence, organisations de la société civile et experts des secteurs public et privé du Sud. Les activités initiales de réseau lancées par le Groupe spécial entre TECHNONET ASIA et TECHNONET AFRICA, avec la participation de petites et moyennes entreprises des deux régions, seront étendues au moyen d'interactions entre ces entreprises par Internet, dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe et dans la Communauté d'États indépendants.

46. Plusieurs bureaux et services du PNUD, notamment le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le Bureau de l'évaluation, le Bureau régional pour l'Afrique, les centres régionaux, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, ont déjà utilisé le réseau WIDE, qui permet de rassembler et d'échanger des informations sur les experts du Sud qui sont qualifiés et disponibles pour fournir des services spécialisés dans diverses disciplines liées au développement. À cet égard, le Groupe spécial élargira son partenariat avec les bureaux et services du PNUD et les organismes des Nations Unies. Il aura également recours au réseau WIDE pour faire connaître ses publications, notamment *Cooperation South*, *Sharing Innovative Experiences*, ainsi que *South Report* et *Southern Development Solutions* (à paraître), par Internet. La collaboration entre partenaires continuera d'être privilégiée dans la mise au point de ces produits de sorte à recenser les initiatives du Sud qui offrent des solutions aux problèmes du Sud. Conformément à la méthodologie mise au point par le Groupe spécial, les représentants d'initiatives choisies sont invités à exposer leurs expériences dans des études de cas et à les présenter à une instance internationale en vue de partager l'information avec le plus grand nombre de spécialistes possible.

47. Le partage du savoir consistera également en des discussions en ligne sur la coopération Sud-Sud entre le personnel des bureaux du PNUD du monde entier et d'autres membres de la communauté internationale des spécialistes du développement. En outre, le Groupe spécial aura recours aux technologies de l'information et de la communication pour faire connaître plus systématiquement les politiques et les pratiques qui ont contribué à la croissance socioéconomique rapide de certains pays en développement comme le Botswana, la Chine, le Costa Rica, l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande.

48. Pour que les activités entreprises au titre des modules susmentionnés contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est reconnu dans la stratégie de mise en œuvre de la coopération Sud-Sud que l'expérience des pays qui ont connu une croissance économique considérable et qui sont devenus eux-mêmes des acteurs dynamiques de la coopération Sud-Sud peut offrir des solutions aux besoins des pays les moins avancés et d'autres pays connaissant des situations particulières en matière de développement. Un nombre croissant de pays en développement à revenu intermédiaire connus pour leurs

technologies de classe mondiale et leur croissance économique rapide sont en mesure de faire bénéficier de leur expérience et de leurs ressources à des pays moins favorisés du Sud qui risquent de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe spécial entend exploiter la possibilité ainsi offerte en menant des activités sur plusieurs fronts, qui pourraient déboucher sur une masse critique de modèles transposables pouvant être partagés et repris ou adaptés partout dans le Sud.

49. Le resserrement des liens entre les pays en développement, en particulier ceux connaissant des situations particulières en matière de développement, et les pays clefs et le renforcement des arrangements de coopération triangulaires avec les donateurs gouvernementaux et non gouvernementaux continueront d'être les deux piliers de la stratégie d'application du Groupe spécial.

50. Le Groupe spécial renforcera la collaboration au sein du PNUD tant au siège qu'au niveau des pays et des régions. Pour assurer l'intégration de la coopération Sud-Sud dans toutes les activités, certains fonctionnaires du Groupe spécial ont été détachés en vue de fournir aux centres régionaux l'appui technique nécessaire pour formuler les éléments Sud-Sud des programmes régionaux et de pays.

V. Recommandations

51. Compte tenu de l'exposé et de l'analyse qui précèdent, il est recommandé :

a) Que les efforts de mobilisation des ressources entrepris par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud soient intensifiés et que des mécanismes novateurs soient mis en place pour attirer davantage de ressources tant financières qu'en nature d'autres sources;

b) Que le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud intensifie l'appui aux efforts nationaux en vue de renforcer l'application des politiques Sud-Sud, en particulier en collaborant avec les interlocuteurs Sud-Sud nationaux pour tirer parti de leur position stratégique au sein de leur appareil d'État et en poursuivant la formation du personnel national et l'application d'autres mesures visant à assurer un appui plus efficace au processus Sud-Sud;

c) Que le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud collabore plus étroitement avec les organismes du système des Nations Unies pour le développement et les bureaux de pays du PNUD en vue d'élaborer des mesures concrètes pour intégrer davantage la coopération Sud-Sud dans leurs programmes ordinaires. Il s'agira notamment de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation à l'échelle du système des Nations Unies;

d) Que le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud favorise l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en privilégiant en particulier les pays les moins avancés et les pays africains, et encourage le système des Nations Unies pour le développement à rendre ses bases de données pertinentes plus accessibles grâce au réseau WIDE;

e) Que le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud donne la priorité à la documentation et à la diffusion des informations relatives aux problèmes et besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;

f) Que le réseau WIDE continue d'aider à fournir un module permettant aux spécialistes internationaux du développement de trouver des solutions aux préoccupations particulières des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;

g) Que le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud élabore et appuie l'exécution de projets Sud-Sud novateurs qui serviraient de modèles transposables dans les programmes de développement Sud-Sud à l'avenir.